



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023



L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 20120

Le Contexte national

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023 entend protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Le gouvernement envisage des prévisions de croissance de 2,7% en 2022 et de 1% en 2023, ce qui est également le cas du FMI, toutefois la commission européenne prévoit plutôt 1,4% alors que l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) est plus prudente avec 0,6%.

Les prévisions de l'inflation seraient de 5,3% en 2022 et de 4,2% en 2023, cependant l'aléa principal demeure l'évolution du conflit en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

Le niveau du déficit public attendu pour l'année 2023 pourrait être de l'ordre de - 5% alors qu'il était de - 6,5% en 2021 et de - 5,5% en 2022.

La dette publique s'élèverait à 111,50% du PIB en 2022 suite à la crise sanitaire. Pour l'année 2023, le ratio d'endettement connaîtrait un faible infléchissement pour s'établir à 111,20%.

Les principales mesures du PLF relatives aux collectivités

Conformément aux engagements pris par le Président de la République, la CVAE devait, initialement disparaître en 2023. Toutefois cette disparition s'effectuera en 2 ans (50% en 2023 et 50% en 2024) en raison du maintien du bouclier tarifaire sur l'énergie.

Le PLF2023 prévoit une progression de la péréquation en faveur des communes, le montant mis en répartition au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale augmenterait d'au moins 90 millions d'euros et celui mis en répartition au titre de la dotation de solidarité rurale d'au moins 200 millions d'euros par rapport aux montants mis en répartition en 2022.

La réforme des indicateurs financiers impacte la répartition des dotations des communes (Ajout des DMTO, TLPE, taxe sur les pylônes électriques ...) dans le calcul du potentiel financier ainsi que dans le calcul de l'effort fiscal.

En outre, parmi les principales mesures impactant les collectivités locales, on peut citer :

Sur les dotations et les compensations : Comme indiqué précédemment, les contrats de Cahors (encadrement des dépenses) évolueront et devraient être assouplis. Les premières collectivités impactées par ce « contrat de confiance » seront les Régions, les Départements et la Métropole de Lyon, ainsi que les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 40M€. La Commune de Lattes n'est donc pas pour l'instant concernée par cette mesure qui peut conduire à terme à des diminutions des dotations de l'Etat.

D'autre part, face à la montée des prix de l'énergie, l'Etat souhaite mettre en place un « amortisseur électricité » consistant à prendre en charge une partie de la facture d'électricité des collectivités locales qui subissent une hausse importante des prix avec un prix plancher fixé à ce jour à 180 €/MWh. A l'heure actuelle, Hérault Energies n'ayant pas encore notifié les nouveaux tarifs de l'électricité pour 2023, la Commune ne sait pas si elle sera éligible à ce dispositif.

Sur la fiscalité :

Comme prévu, la réforme de la Taxe d'Habitation se terminera en 2023.

LE CONTEXTE MUNICIPAL

La Commune de Lattes est une Commune attractive comme en témoignent les chiffres de la population en constante évolution depuis 2014.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population Totale (source Insee)	16 248	16 567	16 955	17 070	17 218	17 680

La Commune souhaite, comme c'est le cas depuis maintenant plusieurs années, maintenir son niveau de services à la population et soutenir son tissu associatif tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement dans le but de dégager un autofinancement suffisant avec pour objectif de limiter le recours à l'emprunt afin de financer ses projets d'investissements structurants.

En conséquence, le Budget Primitif 2023 a été élaboré avec cette volonté. L'inflation fait augmenter les recettes mais celles-ci n'augmentent malheureusement pas au même rythme que les dépenses, ainsi la Commune va devoir supporter des charges supplémentaires :

- L'augmentation exponentielle des énergies (x 3 pour l'électricité et x 4 pour le gaz),
- Une forte inflation du coût des matières premières,
- L'augmentation de 3,5 % du point d'indice des fonctionnaires en plus de la revalorisation du SMIC,
- La répercussion de ces charges sur le budget du CCAS.

Toutefois, la Commune ayant engagé depuis de nombreuses années une politique vertueuse et éco-responsable de limitation de ses dépenses d'énergie avec le changement en LED de l'éclairage public, dans les bâtiments et les équipements sportifs, la rénovation énergétique des bâtiments, la désimperméabilisation des cours d'école et dernièrement la mise en place d'un plan de sobriété énergétique (20 ° dans les écoles, 19° dans les bâtiments administratifs et associatifs, 15° dans les bâtiments sportifs ...), ces actions devraient permettre d'atténuer l'inflation des coûts énergétiques.

Le budget de la Commune de Lattes est composé du Budget principal et de deux budgets annexes : celui du Théâtre Jacques Cœur, et du Port Fluvial.

Le budget consolidé de l'exercice 2023 est de **38 008 720€**.

Les sections de Fonctionnement et Investissement structurent le Budget Primitif de la collectivité.

A) LE BUDGET PRINCIPAL

A.1) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par les achats de matières premières et de fournitures, par l'entretien des bâtiments et terrains communaux, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, centre de loisirs, concessions cimetière, ...), aux impôts locaux, et aux dotations versées par l'Etat.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement réelles constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

A.1.1) Les dépenses de fonctionnement :

Le tableau ci-après illustre l'évolution des dépenses de fonctionnement de 2023 par rapport au Budget Primitif 2022.

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution BP2023/ BP2022
011	Charges générales	3 695 257,00	4 299 658,00	16,36%
012	Charges de Personnel	10 468 130,00	11 383 730,00	8,75%
014	Atténuation de produits	425 000,00	444 000,00	4,47%
022	Dépenses imprévues	300 000,00	200 000,00	-33,33%
65	Subventions et participations	3 480 954,00	3 989 174,00	14,60%
66	Frais financiers	186 685,00	171 732,00	-8,01%
67	Charges exceptionnelles	12 400,00	11 300,00	-8,87%
68	Provisions	0,00	0,00	0,00%
Sous-Total dépenses réelles		18 568 426,00	20 499 594,00	10,40%
023	Virement à l'Investissement	2 878 054,00	1 879 016,00	-34,71%
042	Opérations d'ordre	1 860 000,00	1 865 000,00	0,27%
TOTAL GENERAL		23 306 480,00	24 243 610,00	4,02%

A.1.2) Les charges de personnel :

Le budget prévisionnel des charges de personnel est de 11 383 730€. Cette augmentation de 915 600€ concerne, pour près de 53%, des contraintes règlementaires (GVT, revalorisation de 3,5% du point d'indice, augmentation du SMIC...), les 47% restants représentent des mesures décidées par le Conseil Municipal (Revalorisation du RIFSEEP...) afin de fidéliser ses agents, faciliter le recrutement de personnel et conserver l'attractivité de la commune.

Selon le dernier état du personnel, la Commune emploie 209,54 équivalents temps plein (ETP).

A.1.3) Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,23% par rapport au Budget Primitif 2022. Cette progression concerne les produits des services, les impôts et taxes, les dotations et participations ainsi que les produits de gestion courantes (les loyers perçus).

Le tableau ci-après illustre l'évolution des recettes de fonctionnement de 2023 par rapport au Budget Primitif 2022.

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution BP2023/ BP2022
013	Remboursements	184 000,00	151 000,00	-17,93%
70	Produits des services	1 568 600,00	1 603 130,00	2,20%
73	Impôts et taxes	18 603 600,00	19 421 200,00	4,39%
	<i>Dont AC Fonctionnement</i>	<i>288 500,00</i>	<i>288 500,00</i>	<i>0,00%</i>
74	Dotations et participations	1 248 890,00	1 503 600,00	20,39%
75	Produits de gestion courante	213 360,00	221 230,00	3,69%
76	Produits financiers	30,00	30,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	22 000,00	26 800,00	21,82%
78	Reprise de provisions	157 000,00	0,00	-100,00%
	Sous-Total recettes réelles	21 997 480,00	22 926 990,00	4,23%
042	Opérations d'ordre	1 309 000,00	1 316 620,00	0,58%
	TOTAL GENERAL	23 306 480,00	24 243 610,00	4,02%

A.1.4) La fiscalité:

Les taux des impôts locaux seront maintenus en 2023 :

Taxe d'habitation	Réforme
Taxe foncière sur les propriétés bâties	53,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,35 %

A.2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Elle regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes des cessions des immobilisations et enfin l'emprunt.

A.2.1) Les dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution BP2023/ BP2022
16	Emprunts	516 100,00	494 100,00	-4,26%
20	Immobilisations Incorporelles	151 000,00	69 835,34	-53,75%
204	Subventions d'équipement	1 572 341,00	2 023 000,00	28,66%
	<i>Dont AC Investissement</i>	<i>1 222 341,00</i>	<i>1 223 000,00</i>	
21	Immobilisations corporelles	7 652 368,00	3 658 547,00	-44,03%
23	Immobilisations en cours	550 000,00	100 000,00	-81,82%
Opération 100 : Pontons		652 997,18	65 302,66 €	-90,00%
Opération 102 : CTM		536 390,00	460 000,00 €	-14,24%
Opération 103 : Palais des Sports		0,00	2 190 000,00 €	NS
Opération 104 : Intérieurs des écoles		0,00	740 000,00 €	NS
Opération 105 : Cimetières		0,00	725 000,00 €	NS
Opération 106 : Urban Park		0,00	503 000,00 €	NS
Opération 107 : Extérieurs des écoles		0,00	545 000,00 €	NS
Sous-Total dépenses réelles		11 631 196,18	11 573 785,00	-0,49%
040//041	Opérations d'ordre	1 349 000,00	1 326 620,00	-1,66%
TOTAL GENERAL		12 980 196,18	12 900 405,00	-0,61%

A.2.2) Les recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2022	BP 2023	Evolution BP2023/ BP2022
10	Dotations et réserves	750 000,00	835 000,00	11,33%
13	Subventions d'investissement reçues	200 840,00	624 832,00	211,11%
16	Emprunt et dettes assimilées	7 218 795,18	7 650 057,00	5,97%
165	Dépôt et cautionnement	500,00	500,00	0,00%
024	Produits des cessions	32 007,00	36 000,00	12,48%
Sous-Total recettes réelles		8 202 142,18	9 146 389,00	11,51%
021	Virement de la section de Fonctionnement	2 878 054,00	1 879 016,00	-34,71%
040//041	Opérations d'ordre	1 900 000,00	1 875 000,00	-1,32%
TOTAL GENERAL		12 980 196,18	12 900 405,00	-0,61%

A.2.3) Les principales opérations prévues dans l'année 2023

a) Les dépenses :

Les dépenses d'équipement brutes 2023 hors restes à réaliser s'élèvent à 9 056 685 € et à 11 079 685 € si l'on y ajoute l'attribution de compensation et le fonds de concours versés à la Métropole pour réaliser notamment les travaux d'éclairage public, d'espaces verts et de voiries qui vont permettre notamment de créer des modes de déplacement doux avenue de l'Europe et route de Boirargues.

Les investissements qui vont se réaliser en 2023 ont comme objectif principal de réduire les consommations énergétiques de la Commune, de ne pas les impacter ou de développer la biodiversité :

- Investissements visant à diminuer les dépenses énergétiques :
 - Réhabilitation intérieure des écoles : 740 000 €,
 - Désimperméabilisation de la cour d'école élémentaire du Grand Tamaris : 545 000 €,
 - Déploiement de la Gestion Thermique Centralisée : 150 000 €.
 - Acquisition de véhicules et de vélos électriques : 100 000 €,
 - Rénovation de la toiture et des sanitaires du gymnase de la SAFER : 50 000 €,
 - Mise à niveau du matériel scénique du Théâtre : 72 000 €.
- Investissements pour des bâtiments à faible consommation électrique et/ou autonomes énergétiquement (géothermie, panneaux solaires...)
 - Extension du Palais des Sports et désimperméabilisation des abords : 2 190 000 €,
 - Création d'un Centre Technique Municipal : 460 000 €,
 - Création d'un gymnase à Boirargues : 503 000 €,
 - Agrandissement de la crèche Les Mésanges (première phase) : 400 000€.
- Développement de la biodiversité :
 - Boisement de l'Urban Park : 100 000 €,

- Equipement séniors au parc des 4 saisons et boisement : 70 000 €,
- Aménagement de l'aire de jeux de la Cougourlude et boisement : 330 000 €.

D'autres investissements seront réalisés :

- Travaux annuels du cimetière Saint Jean : 725 000 €,
- Création d'un espace de stockage au gymnase Champollion : 20 000 €,
- Budgets participatifs : 500 000 €.

Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP)

Parmi ces opérations d'investissement, dans un souci de maîtriser sa Programmation Pluriannuelle d'investissement, la commune a mis en place des Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP).

En effet, sept AP/CP ont été créées par le Conseil Municipal qui se répartissent de la façon suivante :

Opération	AP/CP	CP 2022	CP 2023 prévus
Pontons	100	486 148,38 €	65 302,66 €
Création d'un CTM	102	83 000,00 €	460 000,00 €
Palais des Sports	103	266 000,00 €	2 190 000,00 €
Intérieur des écoles	104	1 270 000,00 €	740 000,00 €
Cimetières	105	215 000,00 €	725 000,00 €
Complexe multisports Boirargues	106	26 000,00 €	503 000,00 €
Extérieur des écoles	107	1 595 000,00 €	545 000,00 €
TOTAL		3 941 148,38 €	5 228 302,66 €

A.3) LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BP 2023

Le budget principal s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	24 243 610,00	24 243 610,00
INVESTISSEMENT	12 900 405,00	12 900 405,00
TOTAL	37 144 015,00	37 144 015,00

A.4) LES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

- Les données du Budget Primitif 2023 se traduit par une capacité d'autofinancement brute de 2 627 396 €, et d'une CAF nette de 2 167 396 € tel que le montre le tableau ci-après :

	BP 2022
Recettes Réelles de Fonctionnement	22 926 990 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	20 299 594 €
Epargne Brute	2 627 396 €
Remboursement Capital dette	460 000 €
Epargne Nette	2 167 396 €

- L'encours de dette de la Commune au 1^{er} janvier 2023 est de 5 379 521 €. L'ensemble du stock de dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte de bonne conduite « Gissler ». L'annuité prévisionnelle de 2023 est de 626 732€ €.
- La capacité de désendettement de la Commune est de 1,47 année au Budget Primitif 2023.

A.5) LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

RATIOS DE LA LOI	Lattes BP2023	Moyennes nationales de la strate DGCL Ratios financiers des communes touristiques de 10 000h à 20 000h Chiffres 2021 – CGCT 2022
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 159 €	1 034 €
Produit des impositions directes / Population	939 €	691 €
Les recettes réelles de fonctionnement / Population	1 296 €	1 260 €
Les dépenses d'équipement brut /Population	627 €	293 €
L'encours de la dette / Population	304 €	927 €
la DGF / Population	38 €	106 €
Les dépenses de Personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55%	58%
Les dépenses de Fonctionnement et le remboursement en capital de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	91%	90%
Les Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	48%	23%
L'encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	23%	74%

B) LE BUDGET ANNEXE DU THEATRE JACQUES COEUR

Le projet du budget 2023 du Théâtre est en augmentation de 2,73% par rapport à 2022. Le budget du théâtre est élaboré sur la base d'une reprise d'activité et du retour des spectateurs dans les lieux culturels.

Il s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	626 105,00 €	626 105,00 €

Les principales dépenses consistent en l'achat de spectacles (177 000 €) et le remboursement de frais de personnel (280 000 €) au budget principal, les intermittents du spectacle (45 400 €). Le reste concerne l'entretien du bâtiment et les frais de fonctionnement courants. Les dépenses sont en augmentation par rapport au BP2022 essentiellement en raison de l'augmentation des énergies.

L'équilibre du budget est assuré d'une part par les recettes de la billetterie (103 200 €) par les subventions des collectivités partenaires et par la subvention d'équilibre de la Commune (412 975 €).

C) LE BUDGET ANNEXE DU PORT FLUVIAL

Le budget de fonctionnement est en diminution par rapport au BP2021.

Le budget annexe du Port Fluvial s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	230 600,00 €	230 600,00 €
INVESTISSEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €
TOTAL	238 600,00 €	238 600,00 €

Les dépenses d'exploitation sont principalement constituées par les charges générales (109 610 €) et du remboursement de frais de personnel (107 980 €) au budget principal. Les charges à caractère général sont essentiellement en augmentation du fait de la hausse du coût des énergies, et ce, avec le plan de sobriété mis en place par la commune.

Il est prévu en investissement un montant de 8 000 € pour des travaux divers.